



## Aide juridictionnelle totalement accordée

Par **bad**, le **09/11/2013** à **10:33**

bonjour

un avocat accepte l'aide juridictionnelle qui lui permet de traiter mon affaire: accident de la route  
en revanche,  
il me dit que si mes indemnités sont importantes il a le droit de se accorder 10% de ces indemnités.

je veux savoir selon quelle loi le droit lui autorise de rejeter l'aide juridictionnelle après l'avoir accepté pour se rabattre sur un % d'indemnité?

merci.

Par **Marion3**, le **09/11/2013** à **12:57**

Bonjour,

Vous avez déjà posé la même question le 6 Novembre, vous avez eu des réponses. Donc, inutile de la poser une deuxième fois.

Cdt

Par **bad**, le **10/11/2013** à **19:25**

Bonsoir,

pas faux, seulement, je l'ai postée sur le mauvais forum. je me suis alors dit qu'il valait mieux la rediffuser dans le forum en rapport avec mon sujet de question.

peut être que les personnes qui répondent aux questions le font en favorisant les thèmes de forum plutôt que le sujet de la question.

vous me comprenez?